

✚ APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

Compte tenu de ces éléments, je vous propose :

- ✚ D'autoriser le Président du Syndicat mixte à lancer une procédure adaptée pour la fourniture, l'installation et la maintenance de bornes wifi. L'objet de cette procédure est de référencer une entreprise pour poursuivre la maintenance du parc de bornes WIFI existantes, ainsi que d'étendre ce parc par le déploiement et la maintenance de nouvelles bornes wifi ;
- ✚ D'autoriser le Président du Syndicat mixte à lancer une procédure de marché négocié sans mis en concurrence et sans publicité conformément à l'article R 2122-3 du code de la commande publique, pour l'hébergement et la maintenance du portail captif ainsi que la location et la maintenance de l'agent IA conversationnelle ;
- ✚ D'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à leurs exécutions ;
- ✚ D'autoriser le Président du Syndicat mixte à signer des conventions d'occupation ou de mise à disposition avec les propriétaires des sites connectés au réseau.

ADOpte :

Nombre de voix pour : 14 dont
1 pouvoir
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL

Fabien BAZIN

Le Président du Syndicat mixte


Fabien BAZIN